

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Préparation et présentation à l'examen AIPR Niveau Opérateur

Stages
INTER/INTRA

Objectifs

- Acquérir les compétences définies dans le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (fascicule 3 - version 1 - décembre 2016).
- Obtenir l'attestation de compétence pour intervenir à proximité des réseaux en vue de la délivrance de l'AIPR (arrêté du 22.12.2015).

Public concerné

Toute personne exécutant des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens y compris dans le cadre de travaux urgents (conducteur d'engins dans les travaux publics, de PEMP, de grues, de pompe à béton, suiveurs, canalisateurs, ...)

Tarif sur demande

Prérequis

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.
- **Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.**

Moyens matériels et outils pédagogiques

- Formation en salle animée par un formateur qualifié niveau concepteur
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur
- Ecran de projection
- Support de formation powerpoint
- 1 tablette numérique par candidat pour passer l'examen

Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de stage individuelle
- **Attestation de compétence valable 5 ans en cas de réussite à l'examen**

Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant toutes les connaissances requises pour obtenir l'AIPR.



Durée

- 1 jour (7 heures) dont 1 heure d'examen

PROGRAMME

Formation théorique

- **Contexte réglementaire**
 - Généralités sur la réforme anti endommagement.
 - La réglementation DT-DICT, AIPR.
 - Les différents intervenants (rôles, missions et responsabilités).
- **Les réseaux**
 - Les différents types de réseaux souterrains et aériens
 - Les réseaux sensibles et non sensibles.
 - Risques afférents aux différents réseaux.
 - Repérage des différents réseaux.
 - Les différents affleurants.
 - Les classes de précision des réseaux.
- **Sécurité**
 - Les règles à respecter avant, pendant et après les travaux.
 - Les moyens de protection collective et individuelle. Application du guide technique.
 - Cas particulier des travaux urgents.
- **En cas d'anomalie**
 - Mesures à respecter en cas d'incident ou d'accident.
 - La règle des 4A.

Evaluation des acquis

- Examen d'1 heure comprenant 30 questions par QCM aléatoire réalisé en ligne sur tablette numérique sur la plateforme nationale d'examen gérée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)
- Score minimal requis : 36 / 60

Effectif préconisé par session :

4 stagiaires minimum
10 stagiaires maximum

INTER-ENTREPRISES

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins de locaux d'accueil, de moyens matériels, d'outils pédagogiques et réglementaires (le cas échéant) nécessaires au bon déroulement de la prestation à savoir :

INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens nécessaires au bon déroulement de la prestation et ceux exigés selon les référentiels en vigueur.

2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer, si tel est le cas, qu'ils sont munis de leur pièce d'identité et équipés des Equipements de Protection Individuelle réglementaires adéquats.

3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

En cas de manquement desdits moyens listés ci-dessus, le personnel délégué par l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.

Moyens AIPR	Inter	Intra
1 salle de réunion (tables et de chaises en nombre suffisant)	X	X
1 ordinateur portable	X	
1 vidéoprojecteur	X	
1 écran de projection (ou mur clair)	X	X
1 paperboard (ou tableau blanc)	X	X
1 tablette numérique connectée par candidat	X	Accès Wifi